Auxiliaire de l'enfance

RÉF | 25

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Les auxiliaires de l'enfance pourront travailler au sein de:

- Milieux d'accueil pour enfants de 0 à 6 ans: crèches communales et privées, prégardiennats, maisons d'enfants, haltes-garderies, etc.
- Milieux d'accueil pour enfants pendant leur temps libre : accueil extra-scolaire, écoles de devoirs, centres de vacances, etc.
- Milieux d'accueil d'enfants à caractère familial, autonomes ou conventionnés avec un service
- Services de garde d'enfants malades, etc.

Programme

Cours

- Psychologie du développement.
- Pédagogie de l'enfant.
- Pratiques d'animation.
- Communication.
- Initiation à la législation.
- Hygiène et santé.
- Déontologie.

Stages (500h) en crèche, en milieu extra-scolaire et en centre de vacances.

- Stage d'observation.
- Stage d'apprentissage.

Suivi individuel et collectif.

Epreuve intégrée.

Les personnes obtenant ce certificat, après le 31 décembre 2025, devront également être titulaires du CESS pour pouvoir exercer comme personnel d'accueil

dans la plupart des milieux d'accueil de la petite enfance. Toutefois, des dispenses existent. Voyez à ce sujet l'article "Qualifications reconnues pour le personnel d'accueil des enfants".

Suite à cette nouvelle réglementation officielle de l'ONE, régissant l'accès à la profession d'Auxiliaire de l'enfance, obligeant les futur(e)s Auxilaires de l'enfance à posséder le CESS, la formation est organisée en alternance avec le complément de formation générale pour l'obtention du CESS (voir fiche 7441).

Certification(s) visée(s)

Certificat de qualification spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de Promotion sociale, régime 1

Type de formation

Organisme d'insertion socio-professionnelle (OISP) - Contrat de formation professionnelle pour chercheur d'emploi reconnu par Bruxelles Formation

ORGANISATION

Durée

23 mois (avec les congés scolaires)

Horaire

en journée 8h30 à 16h30 temps plein
Stage selon les horaires professionnels.

Début

Août /Septembre 1 fois par an

Coût

Gratuit.

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Etre chercheur d'emploi inoccupé.. Avoir au moins 18 ans.
Ne pas avoir le *certificat de l'enseignement secondaire supérieur* de plein exercice (CESS) ou une équivalence de ce certificat par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Connaître

- Réussir un test de français parlé et écrit.
- Participer à un stage "de détermination ciblée" auxiliaire de l'enfance organisé par la Cobeff (80 heures).

Remarques

Les personnes diplômées "auxiliaire de l'enfance", "aspirante en nursing", "éducateur spécialisé", "animateur socioculturel (de promotion sociale)" sont reconnues par l'ONE pour pouvoir travailler dans les milieux d'accueil de la petite enfance (A.R.du 05/05/2004 modifié par l'A.R du 09/12/2005 et publié le 06/01/2006). L'ONE permet aux personnes ayant une formation d'auxiliaire de l'enfance de travailler avec des enfants dès la naissance (et non plus après 18 mois) pour autant qu'il y ait une parité entre puéricultrices et auxiliaires de l'enfance dans la structure d'accueil agréée par l'ONE (idem pour les auxiliaires de l'enfance des CEFA, aspirantes en nursing, éducateurs spécialisés, animateurs socio-culturels formés en promotion sociale).

Bien que la COBEFF soit un organisme qui s'adresse avant tout aux "femmes peu scolarisées", cette formation est **également accessible aux hommes.**

En partenariat avec le CFCS (enseignement de promotion sociale).

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Téléphonez au 02 250 35 60 pour participer à une séance d'information.

Pour s'informer uniquement

Prenez contact avec l'organisme au 02 250 35 60.

Organisme

COBEFF - Coordination bruxelloise pour l'emploi, la formation et l'insertion sociale des femmes peu scolarisées
Rue Philomène 39
1030 Schaerbeek
Tél: 02 250 35 60
http://www.cobeff.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation